



Département de l'Eure

# Mairie de Fleury sur Andelle

## ARRETE N°2020 - 99 PORTANT TABLEAU DEFINITIF ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Le Maire de la Commune de Fleury sur Andelle,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant Droits et Obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** l'avis de la Commission administrative Paritaire du 13 février 2020,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2020 est établi comme suit :

NOM et PRENOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE A COMPTER DU
1- COEFFIER Ophélie	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	13 juillet 2020

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

**ARTICLE 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie.

Fait à Fleury sur Andelle,  
Le 13 juillet 2020  
Le Maire,

Rémi VIEILLARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.